- FDF 1 / 2 -

Les différents établissements du CCFM

Les établissements d'alimentation

GNR : FDF1 B4.1 – FDF 2 A3.1

GTO Chapitre 3

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

Les différents établissements du CCFM

Cinq établissements sont réalisables par un camion-citerne feux de forets :

- l'établissement de la lance du dévidoir tournant de 25mm ;
- l'établissement d'une lance 500 ou d'une prise d'eau ;
- le prolongement d'une lance 500 ;
- la transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 sans prolongement ;
- la transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 après prolongement ;

L’établissement de la LDT

La lance du dévidoir tournant (LDT) sert principalement au conducteur à assurer la protection

du CCF.

Elle peut également être utilisée pour d’autres missions (extinction, traitement des

sautes de feu, etc.).

Dans le cas ou, exceptionnellement, l’établissement de la LDT est prolongé à partir de la lance avec des tuyaux souples, la lance est manœuvrée par l’équipier n° 1.

L’établissement de la LDT

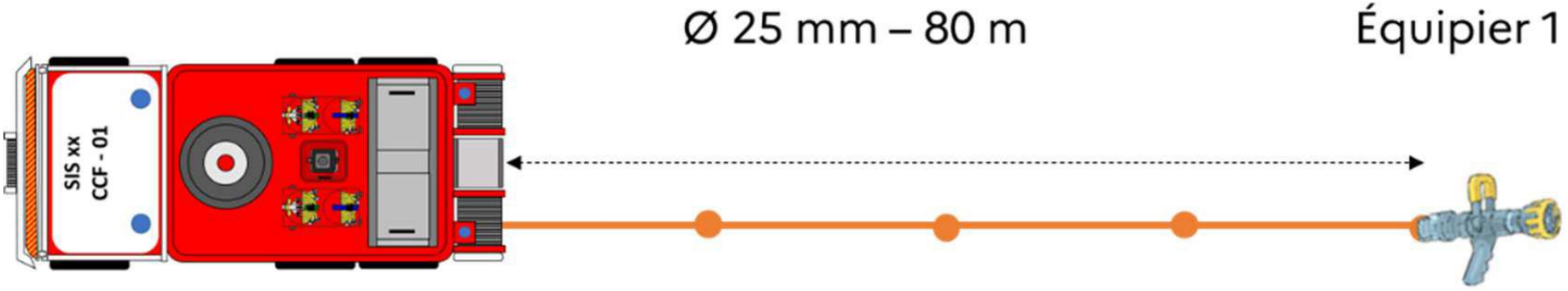

CONDUCTEUR	CHEF D’AGRES	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
Met en œuvre la pompe	Désigne le point d’attaque	Prend la lance	Prend le 1er raccord
Fait suivre le tuyau		Tire l’établissement, et rejoint le point d’attaque	Tire l’établissement
Envoie l’eau sans ordre	S’assure de l’efficacité des actions menées	Procède à l’extinction	Double le porte-lance

L’établissement d’une lance de 500 / d’une prise d’eau jusqu’à 120m

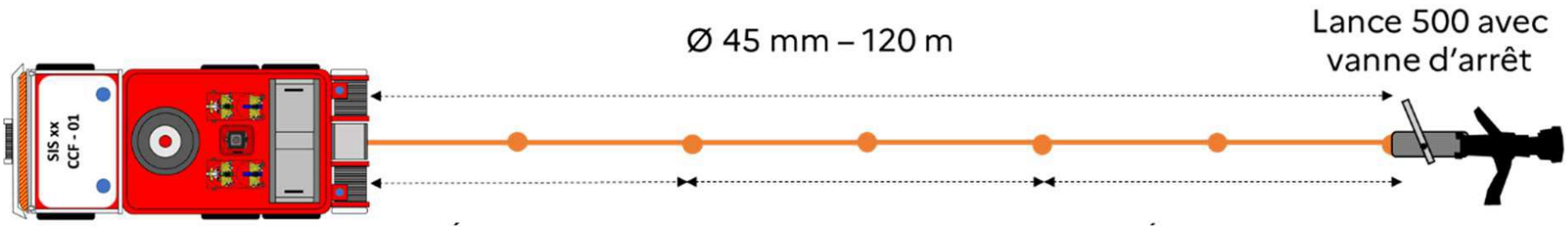

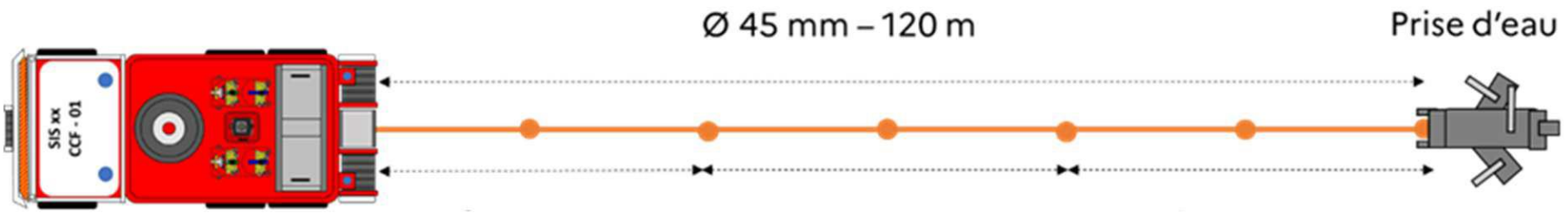

L'établissement d'une lance de 500 / d'une prise d'eau jusqu'à 120m

Au moyen du dévidoir auxiliaire de 45

Commandement du chef d'agrès :

« Pour l'établissement de la lance 500, débit XXX l/min ou d'une prise d'eau (division) au moyen du dévidoir auxiliaire de 45 en reconnaissance »

CONDUCTEUR	CHEF D'AGRES	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
Met en œuvre la pompe		Prend le 1er raccord	Prend le 2ème raccord
Aide à dérouler le dévidoir de 45	Prévoit l'alimentation du CCF		
Débranche dès que le porte lance est au point d'attaque	Prend la lance équipée de la vanne d'arrêt		
Raccorde et envoie l'eau	Se rend au point d'attaque en tirant l'établissement	Tire l'établissement, et rejoint le point d'attaque	Tire l'établissement
Veille à la permanence de l'eau dans l'établissement	Manœuvre la lance dès son arrivée au point d'attaque puis la donne à l'équipier 1	Récupère la lance du chef d'agrès et la manœuvre	Retourne au CCF en vérifiant l'établissement
	Fait réguler la pression en fonction du relief du terrain		Récupère la claie de 45 et la remonte au point d'attaque

L'établissement d'une lance de 500 / d'une prise d'eau jusqu'à 120m

Avec des tuyaux roulés sur eux-mêmes ou en écheveaux

Commandement du chef d'agrès, qui désigne le point d'attaque ou l'emplacement de la prise d'eau :

« Pour l'établissement d'une lance 500, débit XXX l/min ou d'une prise d'eau (division) à l'aide de tuyaux, en reconnaissance »

CONDUCTEUR	CHEF D'AGRES	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
Met en œuvre la pompe			Déroule deux tuyaux de 45 mm
	Déroule deux tuyaux de 45 mm et les raccorde au tuyau de l'équipier 1	Prend deux tuyaux de 45 mm et une lance ou une prise d'eau	Donne le raccord au conducteur
		Déroule les tuyaux à la suite du chef d'agrès	
		Raccorde la lance ou la prise d'eau	
Raccorde et envoie l'eau sur ordre		Commande « ouvrez »	
Veille à la permanence de l'eau dans l'établissement			Retourne au CCF en vérifiant l'établissement
	Fait réguler la pression en fonction du relief du terrain		Récupère la claie de 45 et la remonte au point d'attaque

La transformation d’une lance 500 en 2 lances 150 sans prolongement

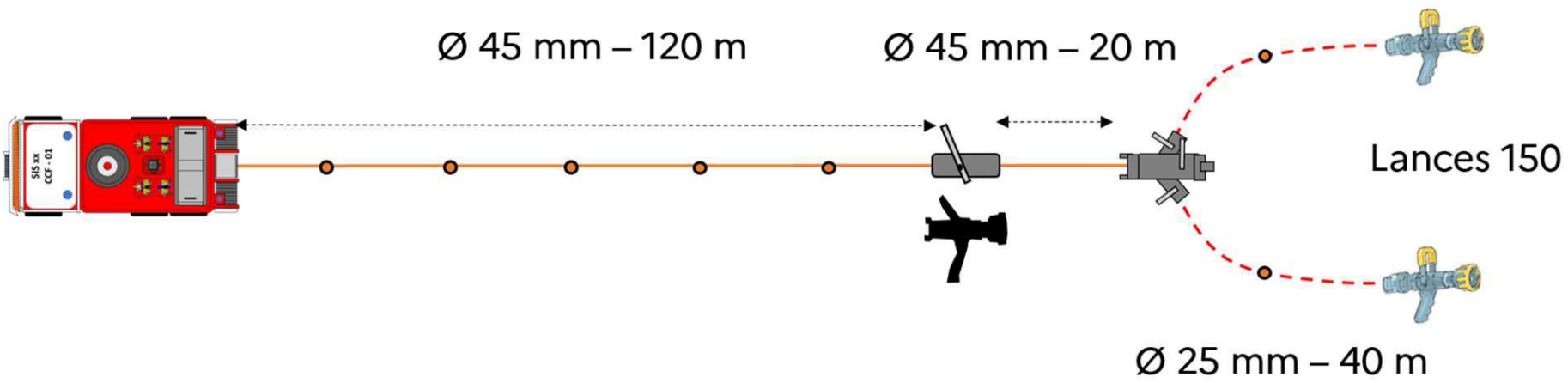

La transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 sans prolongement

Avec claie de portage

Commandement du chef d'agrès qui donne l'ordre de transformer la lance 500 en 2 lances 150 et qui désigne les 2 nouveaux points d'attaque et l'emplacement de la division :

« Pour la transformation de la lance 500 en 2 lances 150, débit XXX l/min avec claie de portage, établissez »

Sans claie de portage 23

Commandement du chef d'agrès qui donne l'ordre de transformer la lance 500 en 2 lances 150 et qui désigne les 2 nouveaux points d'attaque et l'emplacement de la division:

« Pour la transformation de la lance 500 en 2 lances 150 débit XXX l/min, établissez »

Le prolongement d’une lance 500

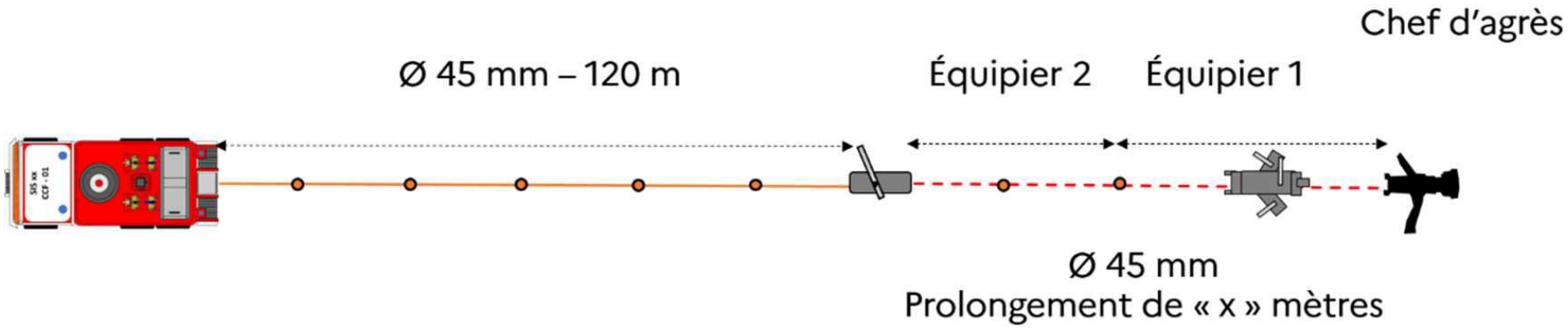

Prolongement d’une lance 500 sans claie de portage

Commandement du chef d’agrès qui donne l’ordre de prolonger l’établissement et désigne le nouveau point d’attaque:

« Pour le prolongement E de X mètres F de la lance 500, débit XXX l/min, établissez »

Le prolongement d'une lance 500

Prolongement d'une lance 500 avec claie de portage :
Commandement du chef d'agrès qui donne l'ordre de prolonger l'établissement et désigne le nouveau point d'attaque **:**

« Pour le prolongement E de X mètres F de la lance 500, débit XXX l/min avec claie de portage, établissez »

CONDUCTEUR	CHEF D'AGRES	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
Donne et réceptionne le matériel	Commande le prolongement		Achemine la claie de 45 vers la vanne d'arrêt si ce n'est pas déjà fait
Régule à vue ou sur ordre la pression lors du prolongement	Désigne le nouveau point d'attaque	Donne la lance au chef d'agrès	
Rend compte au chef d'agrès	Manœuvre la lance dans l'attente du prolongement		Établit 2 tuyaux de 45 après la vanne d'arrêt
	Ferme la vanne d'arrêt et démonte la lance	Établit 1 tuyau de 45 après ceux de l'équipier	
	Raccorde le tuyau de 45 sur la vanne et l'ouvre	Raccorde la division 40/40 - 2 x 20 fermée	
	Se rend avec la lance au nouveau point d'attaque	Établit un 2ème tuyau de 45 après la division puis revient à la division	
	Donne l'ordre d'ouvrir sur la division	Ouvre sur ordre du chef d'agrès	Retourne à l'engin sur ordre pour récupérer la claie de 25, en vue d'une éventuelle transformation
	Manœuvre la lance puis la laisse à l'équipier 1 lorsque ce dernier est disponible	Se rend au point d'attaque, récupère la lance et poursuit l'action du chef d'agrès	

La transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 après prolongement

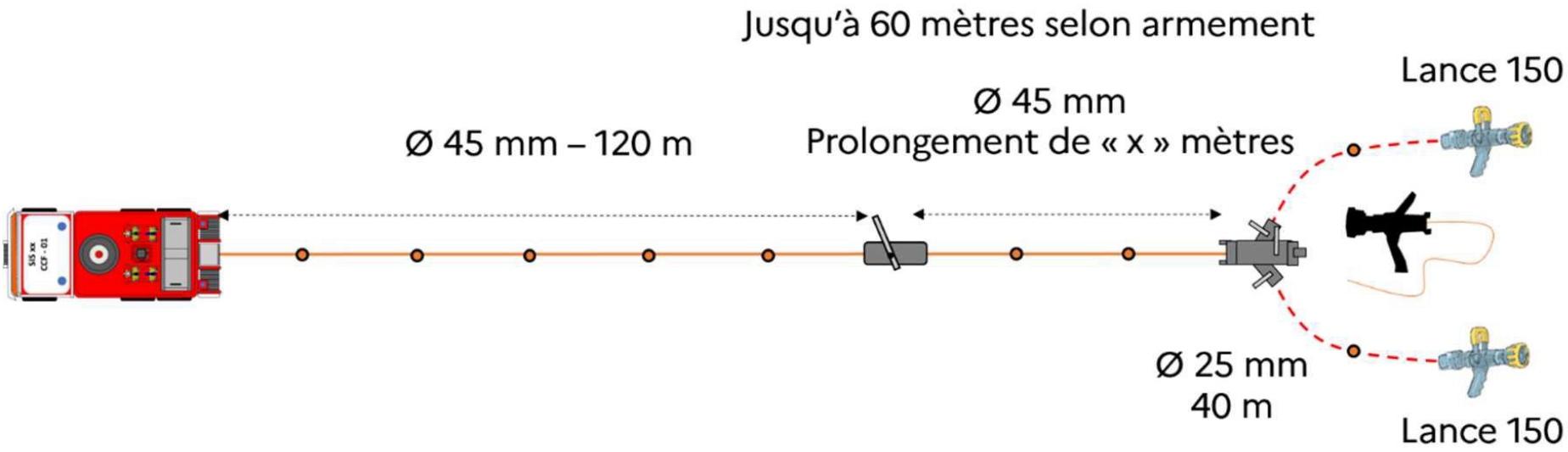

Sans claie de portage

Commandement du chef d'agrès qui donne l'ordre de transformer et désigne les nouveaux points d'attaque :

« Pour la transformation de la lance 500 en 2 lances 150, débit XXX l/min sur division alimentée, établissez »

La transformation d'une lance 500 en 2 lances 150 après prolongement

Avec claie de portage

Commandement du chef d'agrès qui donne l'ordre de transformer et désigne les nouveaux points d'attaque :

« Pour la transformation de la lance 500 en 2 lances 150, débit XXX l/min sur division alimentée avec claie de portage, établissez »

CONDUCTEUR	CHEF D'AGRES	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
	Donne l'ordre de transformer la lance 500 en 2 lances		Retourne au CCF chercher la claie de 25
Régule à vue ou sur ordre la pression lors du prolongement	Désigne les 2 nouveaux points d'attaque et l'emplacement de la division		Se porte au niveau de l'équiper 1
Rend compte au chef d'agrès	Prend la lance 500 et poursuit l'action de l'équipier 1 en attendant la transformation	Donne la lance au chef d'agrès	
		Prend sur la claie, 1 tuyau de 45 et la division 40/40 - 2 x 20	
		Donne le 1/2 raccord de 45 au chef d'agrès	
	Ferme la lance, raccorde le nouvel établissement à la lance et reprend son action	Etablit le tuyau de 45 depuis la lance 500, et raccorde la division fermée	Aide l'équipier 1 à établir le tuyau de 45 et la division
	Dès qu'une des 2 lances est établie, ferme la lance et ordonne à l'équipier de fermer la division	Récupère sur la claie de 25, 2 tuyaux de 25 et 1 lance 150 Établit sa lance	Pose la claie à la division Récupère 2 tuyaux de 25 et 1 lance, Établit sa lance
	Démonte la lance 500, la pose à la division et raccorde les établissements de 25, ordonne à l'équipier d'ouvrir la division		
		Ouvre sur la division, et rejoint son point d'attaque	
	Aide à la progression des équipiers en s'assurant de l'efficacité de leur action	Rend compte au chef d'agrès que sa lance est établie Poursuit l'extinction	

Les établissements d'alimentation

L'alimentation en eau du CCF est réalisée par l'un des orifices suivants :

- l'orifice d'alimentation de la pompe ;
- l'orifice d'alimentation de la citerne ;
- le trou d'homme.

Les différents points d'eau pouvant être utilises sont :

- les points naturels (lacs, lagunes, cours d'eau, étangs, etc.) ;
- les points d'eau artificiels (réserves, citernes, château d'eau, piscines, etc.) ;
- les poteaux ou bouches incendie (par défaut).

Les établissements d'alimentation

© Philippe Granados – ENSOSP

Si le CCF est seul à s'alimenter sur l'hydrant, il choisira l'alimentation de plus gros diamètre.

Alimentation au moyen d'un tuyau de 110 mm ou de tuyaux de 70 mm
© Philippe Granados – ENSOSP

Les établissements d'alimentation

Diverses solutions permettent de limiter l'utilisation des réserves d'eau portable, à savoir :

- **par aspiration** (pompe de l'engin, motopompe flottante, motopompe remorquable immergée, motopompe d'épuisement, etc.)

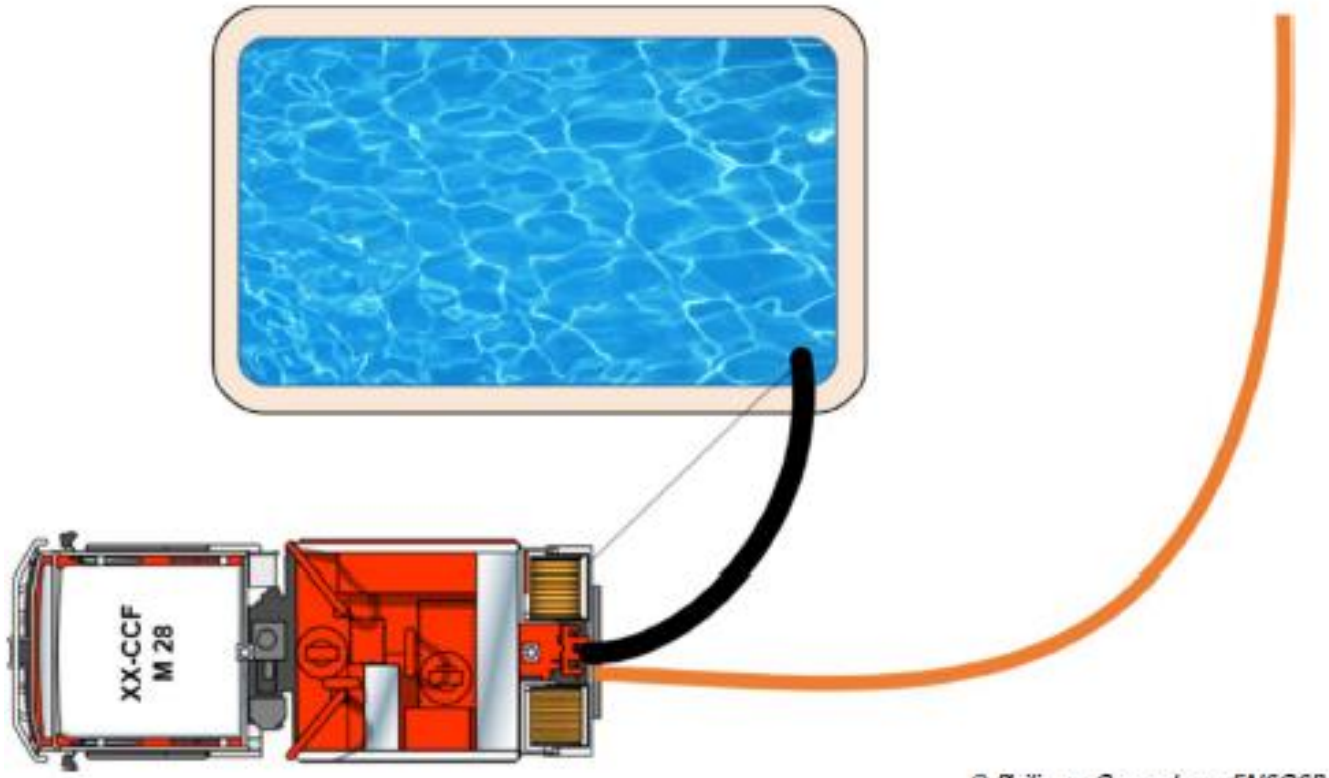

© Philippe Granados – ENSOSP

Les établissements d'alimentation

- **par véhicules** (porteurs d'eau, dévidoir automobile (DA), camion-citerne grande capacité (CCGC), etc.).

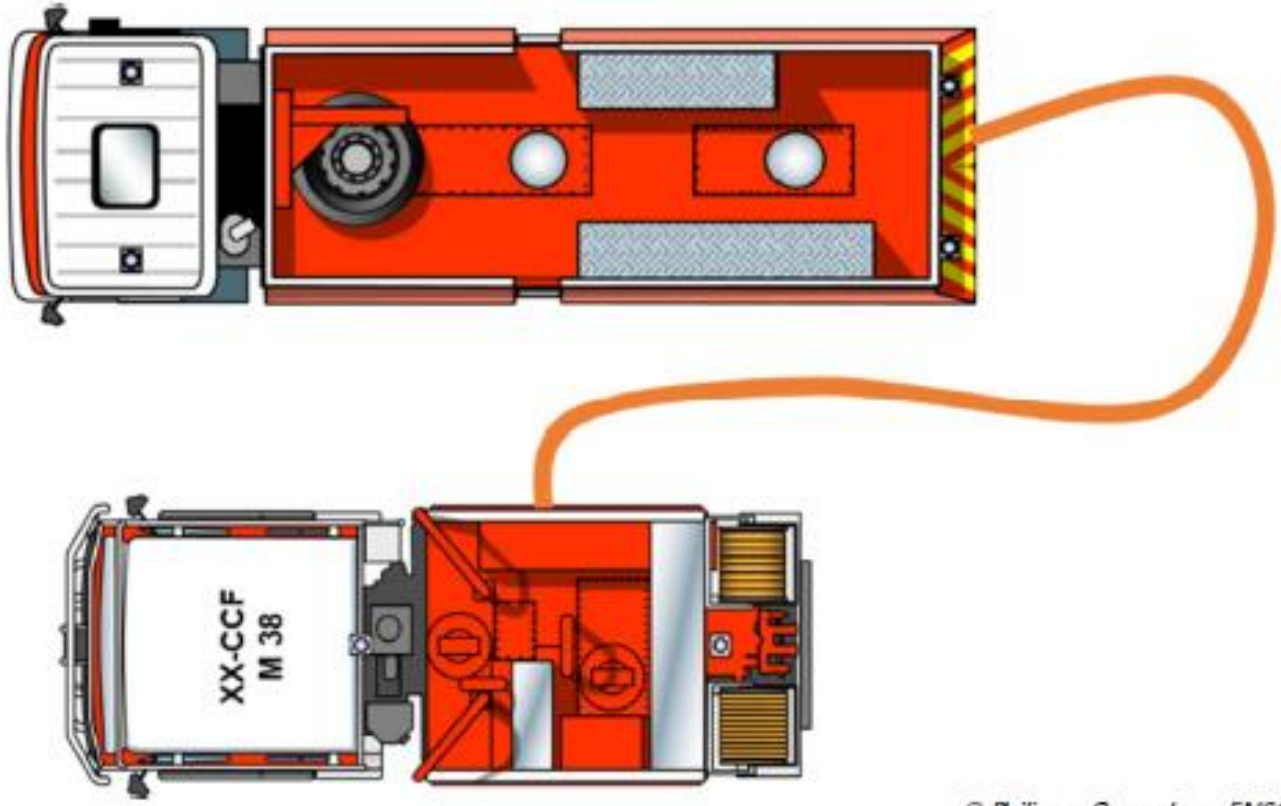

© Philippe Granados – ENSOSP

Les établissements d'alimentation

- **par hydro-éjecteur ou moyen équivalent :** nécessité d'avoir un minimum de 300 l de réserve dans la citerne, etc.

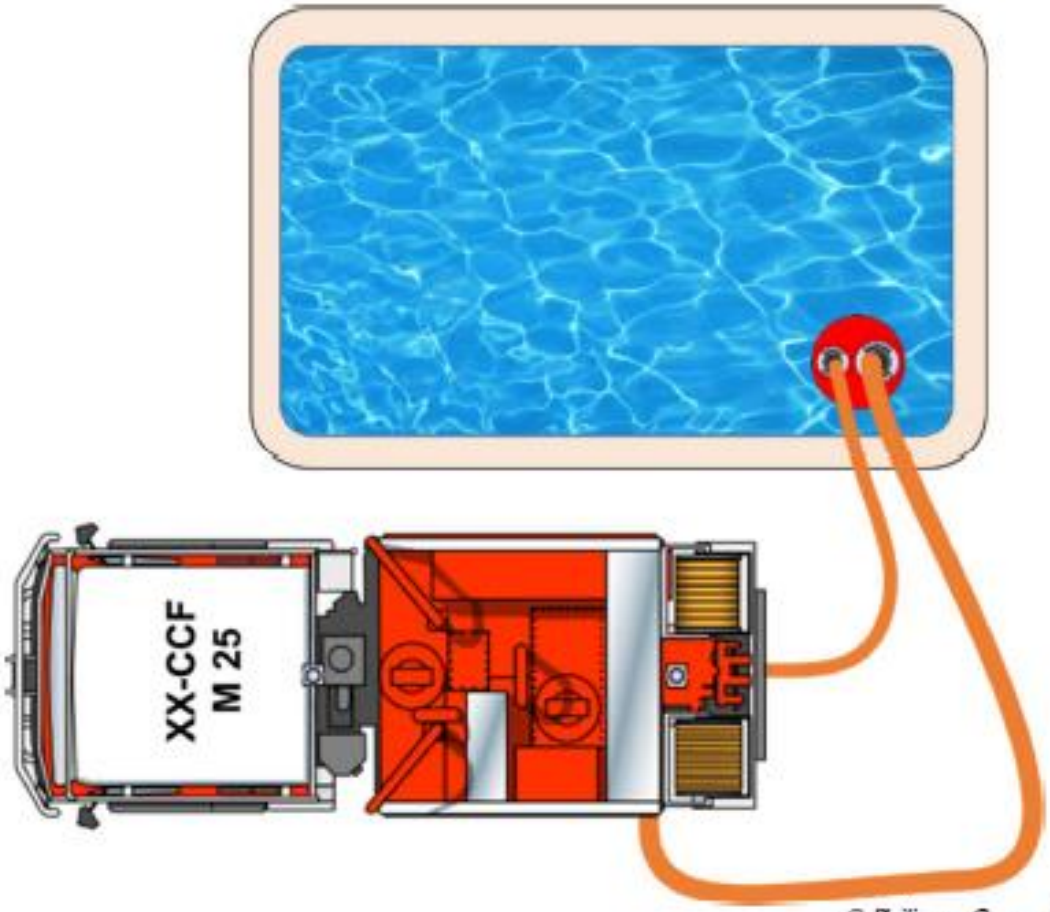

© Philippe Granados – ENSOSP

Fin